Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 26 juin 2018

Le SNFOLC alerte

Le ministère veut modifier les règles du mouvement inter 2019

Au prétexte d'une sécurisation juridique de la note de service qui détermine tous les ans les règles du mouvement, et d'une meilleure prise en compte des situations individuelles le ministère a présenté aux organisations syndicales un nouveau projet de barème, le 22 juin.

Ce n'est pas aux organisations syndicales de choisir entre l'ancienneté de poste, le rapprochement de conjoint ! Contrairement à ce que voudrait le ministre avec son agenda social pour revoir les missions, la mobilité, le recrutement, ce n'est pas aux organisations syndicales de coconstruire de nouvelles règles pour le mouvement inter 2019. En tout cas c'est le point de vue du SNFOLC.

Il faudrait choisir entre plusieurs scénarios : barème maintenu, barème augmenté, barème baissé sur l'ancienneté de poste, le rapprochement de conjoints, les REP, les situations de handicap, la bonification de parents isolés, etc.

Il faudrait aussi entériner que les PSYEN et les CPE auront une circulaire à part au motif qu'ils sortent du cadre dérogatoire éducation nationale et ne bénéficieront ainsi plus des points d'ancienneté non prévus dans l'article 60 du statut de la Fonction publique !

Les simulations réalisées par le ministère montrent que les bonifications augmentées pour certaines situations remettent en cause le droit à mutation des uns et des autres au détriment de mutations prévue de longue date. Tout serait remis en question alors que les personnels lors du mouvement 2018 n'ont pas été prévenus.

Pour le SNFOLC, ces modifications ne sont pas acceptables : le vrai problème ce sont les postes. On voudrait supprimer le droit à mutation comme le prévoit le nouveau dialogue social dans la Fonction publique qu'on ne s'y prendrait pas autrement. On voudrait décourager les personnels titulaires, les stagiaires, les futurs candidats qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! En 2017, plus de 60% des P.EPS, des CPE et des ex-COP qui avaient demandé une mutation n'ont pas obtenu satisfaction. Plus de 50% pour les certifiés et agrégés.

C'est bien le statut qui est en ligne de mire pour faire place à la généralisation de l'emploi de contractuels. La pénurie des postes est réelle et constatée chaque année. C'est ce que dira le SNFOLC lors de la prochaine audience le 11 juillet.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr